

## Cheminement d'un projet acéricole



## Fiche descriptive du potentiel acéricole

### Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
  - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
  - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
  - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
  - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

### Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

### Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs reliés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1<sup>re</sup> avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou [pgaudet@matawinie.org](mailto:pgaudet@matawinie.org).

Nom de projet : ENT\_G

Municipalité : Entrelacs

Voie publique la plus près : route La Fontaine, chemin Patrick, chemin des Tournesols

Numéro de lot(s) : 5 922 476

Vocation MRC<sup>1</sup> : paysage acéricole

Lot enclavé<sup>2</sup> : Oui

### Description générale

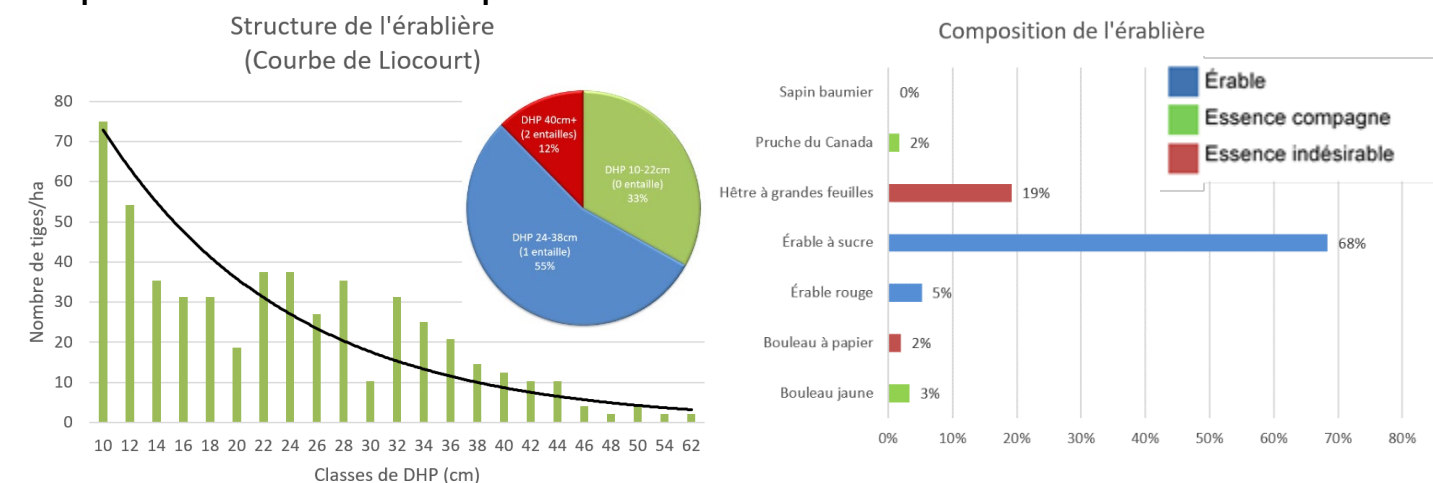
La superficie échantillonnée<sup>3</sup> s'étend sur des altitudes variant de 360m à 430m. La superficie prend la forme de deux petites élévations séparées par un col se drainant vers le nord-est et le sud-ouest. Il y a donc des versants dans toutes les directions. Des pentes fortes sont présentes, davantage en périphérie de la superficie échantillonnée. Un ruisseau permanent et un petit milieu humide ont été répertoriés au centre de la superficie. Un cours d'eau, un milieu humide et un lac se trouvent en bas de pente, entre la superficie échantillonnée et le chemin des Tournesols. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures, conformément à la réglementation applicable. Un vieux sentier de VTT a été observé du côté ouest, mais l'accès aux sommets en véhicule motorisé n'est pas confirmé. Des sentiers de randonnée traversent les sections.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue<sup>3</sup> serait formée d'une seule section exploitable. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve à environ 125m du chemin des Tournesols ou 220m de la route Lafontaine. La majorité des gros hêtres sont morts. Un chablis a affecté en 2022 une portion du peuplement situé dans le col.

La superficie retenue présente un équilibre des **classes de diamètre** des tiges d'érable, à savoir les tiges de relève (10-22cm) représentent le tiers des érables (33%), les petites et moyennes tiges (24-58cm) comptent pour environ 65% et il y a quelques grosses tiges (60cm+). La courbe de Liocourt indique une **structure** inéquienne<sup>4</sup>, quoi qu'avec un léger déséquilibre des classes d'âge tendant vers une structure irrégulière multiétagée. La **composition forestière**, avec 73 % d'érables, seulement 5 % d'essences compagnes et 21 % d'essences indésirables, gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grandes feuilles représente 19 % de la surface terrière. Il y a un problème important au niveau de la **régénération** en érable<sup>5</sup>; le hêtre domine largement le stade gaulis<sup>6</sup>.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE <sup>3</sup>	
Superficie (hectare)	20,61
Surface terrière moyenne par hectare (m <sup>2</sup> )	27,39
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m <sup>2</sup> )	20,16
Pourcentage de la ST en érable (%)	73%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10 cm et +)	533
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	302
Moyenne d'entailles par hectare	239
Capacité d'entailage immédiate théorique	4 925
Potentiel acéricole	BON

### Composition et structure de la superficie retenue



<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

<sup>2</sup> Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

<sup>3</sup> La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

<sup>4</sup> Déf. : Se dit d'un peuplement ou d'une forêt dont les arbres appartiennent à plus d'une classe d'âge. Généralement les arbres appartiennent à au moins trois classes d'âge. [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

<sup>5</sup> L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide L'État de santé des érablières - démarche diagnostique, Centre ACERF, 2012, 61 p.

<sup>6</sup> Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

## Résultats de la superficie échantillonnée

### Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
ENT_G_P1	4,20	2	002, 005	3
ENT_G_P2	3,43	2	000, 001	3
ENT_G_P3	2,21	2	006, 008	3
ENT_G_P4	10,77	6	003, 004, 007, 009, 010, 011	11
<b>Totaux</b>	<b>20,61</b>	<b>12</b>		<b>20</b>

### Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
ENT_G_P1	31,22	26,08	84%	16%	275	33,8	325	1 365	EXCELLENT
ENT_G_P2	27,22	19,53	72%	11%	388	23,8	213	728	BON
ENT_G_P3	26,63	20,45	77%	9%	338	26,4	213	469	BON
ENT_G_P4	26,42	18,30	69%	26%	271	28,0	229	2 468	BON

### État de la régénération (gaules<sup>6</sup> seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER <sup>7</sup>	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE <sup>5</sup>
ENT_G_P1	33%	67%	33%	Problème important
ENT_G_P2	33%	100%	33%	Problème important
ENT_G_P3	0%	100%	0%	Problème important
ENT_G_P4	9%	100%	0%	Problème important

### Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole<sup>8</sup>

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
ENT_G_P1	4,20	338	1 419	338	1 419	350	1 470
ENT_G_P2	3,43	250	857	263	902	350	1 200
ENT_G_P3	2,21	300	663	313	691	363	802
ENT_G_P4	10,77	242	2 606	263	2 832	288	3 101
<b>Totaux</b>	<b>20,61</b>	<b>5 545 ent.</b>		<b>5 844 ent.</b>		<b>6 573 ent.</b>	

<sup>7</sup> L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

<sup>8</sup> Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érablière.

